

DECEMBRE 2022

Mairie de Vernon
2 Rue du château
86340 Vernon

05 49 42 61 53

contact@vernon86.fr

Site Internet :
vernon86.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	9h-12h et 15h-17h
Mardi	9h-12h
Mercredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h
Vendredi	9h-12h et 15h-17h

AGENDA

- **28/01/2023** :
Cérémonie des vœux
du Maire
- **19/03/2023** :
Cérémonie de recueil-
lement à la mémoire
des victimes de la
guerre d'Algérie
- **08/05/2023** :
Commémoration de
la victoire de 1945
- **14/05/2023** :
Vide grenier
- **08/07/2023** : Fête
nationale
- **11/11/2023** :
Cérémonie armistice
guerre 14/18

EDITO DU MAIRE

Toujours installées dans les locaux de la Maison Pour Tous de Chiré-les-bois, la mairie et la bibliothèque vous y accueillent encore pour quelques temps. Les travaux ont pris un peu de retard mais nous devrions réintégrer la maison commune courant janvier.

Vous avez sans doute remarqué les entreprises qui interviennent au bord de nos voies depuis le mois de septembre et qui, en cette période hivernale, ne sont pas sans laisser des traces sur nos routes, nos chemins et fossés. Ces travaux sont liés, au renouvellement des lignes Hautes Tensions issues du poste source de Saint-Laurent-de-Jourdes, alimentant Vernon et Gizay ainsi qu'aux passages de câbles pour le projet éolien de la Croix Bertault. Des constats d'huissier ont été faits avant travaux, pour garantir la remise en état des voies dans leur état initial.

Vous aurez constaté également les décisions prises par la municipalité pour réduire nos consommations d'énergie notamment sur le fonctionnement de l'éclairage public. Les crises successives nous invitent à modifier nos modes de vie pour préserver les ressources naturelles et carbonées, changeons nos habitudes, nous sommes tous concernés.

Cher(e)s administré(e)s, je terminerai cet éditto en vous donnant rendez-vous le 28 janvier 2023 à la cérémonie des vœux et en cette fin d'année, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Maire, Bertrand Hérault

RETROUVONS LA TRADITIONNELLE CEREMONIE DES VOEUX

le samedi 28 janvier

à 11h

A la salle socio-culturelle de Vernon



Les communes réduisent le fonctionnement de l'éclairage public.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique qui vise à réduire collectivement nos consommations d'énergie, le comité du Syndicat ENERGIES VIENNE a décidé d'agir sur les consommations des communes et notamment sur l'Eclairage Public (EP).

Ainsi, la décision a été prise de réduire uniformément le temps de fonctionnement de l'éclairage public situé sur les réseaux SRD.

L'extinction sera généralisée de 22h00 à 6h30, jusqu'au 30 avril 2023.

A ce titre, les élus n'ont pas souhaité installer d'illuminations de Noël sur les éclairages publics pour cette année.

Entrée dans l'hiver : les bons réflexes énergétiques !

Résolution N°1 - S'inscrire à la météo de l'énergie

Les alertes Ecowatt permettent d'être avertis des risques de tension et de coupures sur le réseau d'électricité et de recevoir les conseils adaptés. En participant à ce dispositif citoyen, vous contribuez à assurer l'alimentation de tous en électricité.

www.soregies.fr/particuliers/

Résolution N°2 - Adopter les écogestes

Les bons réflexes se cachent aussi derrière les écogestes à adopter au quotidien pour limiter votre consommation et son impact sur l'environnement.

www.soregies.fr/particuliers/ecogestes/
OU www.ademe.fr/particulier/

Résolution N°3 - Faire le point sur mon logement

Rendez-vous sur le site internet Rénover FACILE. S'inscrivant dans la démarche nationale France Renov', ce site tout en main vous permet même de simuler des travaux pour votre habitation !

www.renoverfacile.fr



Maison mal isolée ? Difficultés pour payer vos factures ?

Il existe des solutions et des organismes pour vous accompagner. Contactez votre fournisseur d'énergie SOREGIES (05 49 44 79 00) qui saura vous conseiller sur le règlement de vos factures et l'utilisation du chèque énergie ou encore vous aiguiller sur les autres aides possibles comme le fonds de solidarité logements.

Conformément à la loi du 22 février 2022, dite LOI 3DS, la création des voies et des adresses en France est du ressort des communes, via le conseil municipal.

C'est pourquoi la décision a été prise de créer la Base Adresse Locale (B.A.L.) de Vernon, et de procéder à sa certification.

Celle-ci recense donc toutes les adresses (noms de voies et numéros) de la commune ainsi que leurs positions GPS.



Une adresse pour tous en 2022 !



À quoi sert l'adressage ?



Cela permet d'alimenter avec précision la Base Adresse Nationale qui sert de référence aux différents organismes et est reconnue officiellement par l'administration française (par exemple l'exactitude des renseignements fournis aux services postaux, de secours et de cartographie).

J'AI BESOIN D'ÊTRE SECOURU

Les pompiers cherchent à me localiser au plus vite.



JE VEUX EFFECTUER UNE DÉMARCHE EN LIGNE

J'ai besoin d'adresses à jour dans les formulaires en ligne (cartes grises, cartes d'identité, etc.).



J'ATTENDS UNE LIVRAISON

Les transporteurs me cherchent sur leur GPS.



JE SOUHAITE ME RACCORDER A LA FIBRE

La fibre arrive et les opérateurs télécoms ont besoin de mon adresse pour connaître mon éligibilité et venir me raccorder au réseau.



Vous pouvez contribuer à l'amélioration des données de mairie.

Connectez-vous sur : adresse.data.gouv.fr

Et signalez toute modification ou erreur dans la base de données auprès du secrétariat de mairie.



La Passerelle : Offrez du spectacle !

D'octobre à avril, la salle de spectacle communautaire La Passerelle à Nouaillé-Maupertuis accueille une grande partie des spectacles professionnels et concerts programmés en concertation avec les partenaires associatifs volontaires du Collectif « C'est ma Saison ».

Une présence artistique vitale et volontairement éclectique est affirmée, avec des artistes de toute la France : Arts du cirque, arts de la parole, humour, théâtre, chanson, bal traditionnel...

En janvier 2023, la programmation élargit même son domaine musical en introduisant le mouvement hip-hop mis en avant par le concert d'un artiste RAP.

La communauté de communes des Vallées du Clain propose également 2 spectacles de théâtre pour les collégiens. « Notre Candide » en janvier 2023 pour les 4èmes et 3èmes ainsi qu' « Ulysse » en avril 2023 pour les 6èmes et 5èmes.

Où acheter vos places ?

* Billetterie en ligne : https://www.vostickets.net/LA_PASSERELLE

* Appli Pass Culture

* A L'Arantelle : du mardi au vendredi au Clos des Roches aux Roches-Prémarie ou sur les lieux du spectacle 1h avant la représentation.

Retrouvez toutes les informations sur www.passerelle86.fr et sur Facebook : La Passerelle 86 , quandonconte

Auteur de l'article : Communauté de Communes des Vallées du Clain

LE RECENSEMENT, C'EST DÈS 16 ANS ET C'EST OBLIGATOIRE...!

